

# MAIRIE DE VALLOUISE-PELVOUX

## ARRETE MUNICIPAL n° 2023-27

### PORTANT INTERDICTION DE CIRCLATION ROUTE DES GORGES ACCES AIRE DE BROYAGE DES DECHETS VERTS

#### **Le Maire de la Commune de Vallouise-Pelvoux,**

**Vu** les articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les pouvoirs de police du Maire ;

**Vu** les articles L 2213-1 à L 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la police de la circulation et du stationnement ainsi que les articles L1111-1 à L1111-6 ;

**Vu** le code de la route, notamment l'article R.411-25 ;

**Vu** l'arrêté interministériel sur la signalisation routière (livre I-8 partie signalisation temporaire) approuvé par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

**Vu** l'intervention prévue de l'entreprise CHANCEL en vue de réaliser des travaux de broyage des déchets verts entreposés sur l'aire de stockage sise route des Gorges,

**Considérant** la nécessité de fermer tout accès à l'aire de stockage des déchets verts afin de pouvoir réaliser les opérations de broyage envisagée hors de tout public,

### **ARRETE**

**Article 1** : La circulation sera interdite à tous véhicules sur la route des Gorges, dans sa portion entre la route des Eyssards et la ferme de Monsieur Lagier-Touraine, du lundi 22 mai, 8h00 au vendredi 26 mai 2023, 18h00.

L'accès des riverains de la route des Gorges se fera depuis la route de Pelvoux.

**Article 2** : La signalisation correspondante sera conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière susvisée.

Elle sera mise en place par les services techniques municipaux et entretenue par l'entreprise CHANCEL chargée des travaux.

**Article 3** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par tous les agents habilités à cet effet.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de l'Argentière-la-Bessée
- Monsieur le chef du centre de secours de Vallouise-Pelvoux, SDIS05
- Entreprise d'espace vert CHANCEL, chargée des travaux.
- Services techniques communaux.

Fait à Vallouise, le 17 mai 2023

Madame le Maire

Gaëlle Moreau



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales publié sur le site Internet de la commune le :.....
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.